



Assemblée Permanente
des Chambres d'Agriculture du Mali

Compte-rendu

Atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous-région.

4 au 6 avril 2006, Centre Jean Bosco, Sikasso

Introduction

Le travail de capitalisation de l'APCAM sur les différentes actions de conseil développées au Mali a été mis en place en janvier 2006. Organisé et animé par le CIRAD, ce travail visait à décrire et analyser les forces et les faiblesses des différents dispositifs (pertinence, profils des conseillers et des prestataires, financement, etc), mais aussi des types et méthodes de conseil mis en œuvre au Mali. Un accent particulier devant être mis sur les relations entre ces expériences de conseil et une analyse de la diversité des exploitations concernées, et sur la durabilité des expériences. Cette analyse devant aboutir à des propositions de pistes d'action pour le développement des démarches de CEF et de conseil/vulgarisation au Mali.

Une première mission de lancement de l'étude réalisée en janvier par un expert Cirad et un consultant malien a permis de prendre contact avec les différents partenaires de l'étude, de proposer la constitution d'un groupe de travail composé des différents intervenants, et de mettre au point de la méthodologie d'inventaire et d'analyse de quelques expériences de conseil/vulgarisation.

Le consultant malien a ensuite poursuivi l'analyse des expériences de conseil/vulgarisation en février et mars. Il a participé à la réunion du groupe de travail du 23 mars chargé de préciser l'organisation et les attendus de l'atelier de capitalisation.

Le CIRAD a rédigé une synthèse provisoire de cette analyse des expériences de conseil au Mali et dans la sous-région. Cette synthèse a été présentée lors de l'atelier pour servir de support aux discussions et débats.

L'atelier avait pour objectifs de présenter les résultats de l'étude et animer les échanges entre structures intéressées par le conseil agricole afin de définir une stratégie pour le développement du CEF au Mali, pour l'organisation de la capitalisation continue, du suivi des impacts et pour la recherche de solutions de financement durable.

Ce compte-rendu présente le déroulement de l'atelier et les résultats des débats et discussions lors des différentes phases de l'atelier. Il se termine par une synthèse succincte.

Déroulement de l'atelier

L'atelier a été organisé à Sikasso du 4 au 6 avril 2006 par l'APCAM, et animé par les consultants : Patrick Dugué et Michel Havard du CIRAD et Yacouba Coulibaly, consultant national. Il a regroupé plus de 50 participants d'horizons divers (liste des participants en annexe) : organisations paysannes, organisations professionnelles, syndicats agricoles, APCAM, Chambres d'agriculture, Structures de l'Etat (DNA, DNPIA, Offices, etc), CMDT, IER,

Le programme des journées de l'atelier a été le suivant.

Mardi 4 avril

8 h. Arrivée des participants

9 h 30. Cérémonie d'ouverture par le représentant du gouverneur

Mot de bienvenue de l'APCAM

Discours du Représentant du Gouverneur de la région de Sikasso

10 h 30. Présentation et discussion¹ de la synthèse provisoire (exposé de M Havard et Y Coulibaly relatif aux expériences de conseil au Mali, exposé de P Dugué sur les expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre)

14 h. Présentation des travaux en groupe

14 h 30. Thème 1. Les besoins en conseils, méthodes et outils. Discussions en 3 groupes

17 h 30. Fin de la journée

Mercredi 5 avril

8 h. Thème 1. Restitution des travaux de groupes

9 h 30. Présentation d'expériences de conseil menées par :

CMDT, Kafo Djiginew, OHVN, CNOP

11 h 30. Présentation expériences PASAOP et PASE par des paysans impliqués

14 h. Thème 2. Gestion des dispositifs, gouvernance et financement. Discussions en trois groupes

16 h 30. Thème 2. Restitution travaux de groupes

18 h. Fin de la journée

Jeudi 6 avril

8 h. Thème 3. Les besoins en ressources humaines pour développer le conseil agricole. Discussions en groupe

10 h 30. Thème 3. Restitution travaux de groupes

11 h 30. Préparation synthèse

12 h 30. Présentation et discussions synthèse

13 h 15. Clôture atelier par le représentant du gouverneur

14 h. Repas

15 h. Départ des participants

¹ Les exposés réalisés en français ont été traduits en bambara, les rapports des groupes de travail ont été fait en français mais leur présentation en plénière a été réalisée en Bambara

Questions posées après les présentations des expériences Mali et sous-régionales

CMDT (AdamaTraoré), Kafo Djiginew, OHVN (Cissé), CNOP (Ismaël Coulibaly)

Les représentants de ces 4 institutions souhaitent présenter leurs expériences à l'ensemble des participants. Un temps sera prévu le mercredi matin pour permettre ces présentations.

I. Coulibaly (CNOP).

Q : Conditions et fonctionnement du groupe de travail sur le conseil piloté par l'APCAM

R : Ces questions seront discutées le jeudi 6 dans l'après-midi lors de la synthèse. Elles sont importantes pour donner une suite à l'atelier Qui porte ces idées de conseil agricole au mali, Quelles institutions avec quelles compétences et ressources humaines ?

S. Cissé

Q : Comment optimiser d'utilisation d'un conseiller en vue d'améliorer l'impact de son intervention ?

R : Il y a un choix stratégique à faire entre un conseil « élitiste » avec un conseiller pour un faible nombre d'exploitations (par exemple de 20 à 40) et un conseil « large » où un conseiller intervient auprès de 100 exploitations voire plus. Dans le premier cas l'impact au niveau de l'exploitation sera plus important mais peu de paysans seront concernés. Dans le 2° cas l'impact au niveau de l'individu sera plus faible mais au niveau de la région il peut être plus élevé, le conseil touche 4 à 5 fois plus d'agriculteurs, qui eux même peuvent parler de cette expérience avec d'autres voisins.

R. Ly, IER

Q : En quoi consiste les Intervention des producteurs invités demain et sur quels sujets ?

R. Les paysans invités demain participent aux expériences de conseil PASAOP et PASE qui sont menées dans les deux cas avec des prestataires de service. Ils présenteront ce qu'ils font dans le cadre des activités de ces projets et ce qu'ils en pensent. L'expérience PASE de CEF est touté récente, elle a débuté il y a trois mois. L'expérience du PSAOP est plus ancienne et concerne du conseil technique et la formation des agriculteurs en fonction de leurs demandes.

Q : Trois types de dispositifs de conseil ont été distingués dans l'exposé de P.Dugué (un conseil au sein d'une filière ou interprofession, pris en charge par une OP, pris en charge par un prestataire qui contractualisé avec un projet). Comment situez vous le Mali ?

R : Au Mali on trouve plus particulièrement 2 situations : un conseil au sein de la filière coton (CMDT, OHVN), des prestataires privées. Certaines OP considèrent qu'elles font du conseil (CNOP à titre expérimental). Il n'y a pas une seule organisation à retenir, il faut plutôt rechercher la diversité des expériences et des montages institutionnels. Le conseil n'est pas seulement l'affaire des structures traditionnelles d'encadrement

I. Traoré.

Q. Avez-vous essayé de voir ce que les paysans donnent comme contenu au conseil ? Quelle représentation ont-ils du conseil ?

Q : Comment trouver les bons termes en Bambara pour le conseil de gestion ?

R. La conceptualisation en Bambara prend du temps pour la conception des outils. Pour cela, il faut faire appel aux techniciens et paysans qui ont pratiqué la démarche de conseil.

Au Nord Cameroun, au bout de six mois à un an, nous avons demandé aux paysans de dire dans leur langue comment ils voyaient les activités qui étaient organisées dans le cadre du conseil. Ceci afin de faciliter la présentation du conseil à d'autres groupes dans le cadre des activités de sensibilisation, et de permettre aux paysans de mieux comprendre ce que l'on entend par conseil aux exploitations agricoles.

A. Daffé, CRA Koulikoro.

Q : Comment est pris en compte le facteur culturel dans chaque pays

R : Même à l'intérieur d'un même pays, l'organisation des groupes de paysans en conseil peut différer entre les régions, les initiateurs de l'opération. C'est le principe même de la démarche qui tient compte

des situations des groupes cibles, dont l'organisation ultérieure est fonction de l'organisation sociale existante.

Prendre en compte les facteurs culturels s'est bien et pas simple. On doit aussi tenir compte des choix de politiques agricoles pour mettre en place le conseil. Par exemple au Bénin, le fait de travailler avec des prestataires est très courant et l'on a à faire à beaucoup de prestataires qui ont une expérience dans le domaine. Il n'a jamais eu de société cotonnière forte dans ce pays. Au Burkina Faso c'est différent les sociétés cotonnières sont bien implantées et souhaitent s'investir dans le conseil.

M. Diawara (IFAC)

Q : Les institutions financières ont-elles été abordées comme bailleurs du conseil ? Peuvent-elles intervenir ?

R. Il existe des cas où les banques financent des projets économiques impliquant un partenaire technique pour vérifier que le promoteur existe, qu'il réside dans la localité, qu'il a les compétences, qu'il peut rembourser. Les banques cherchent plutôt à vérifier que les OP fonctionnent bien pour garantir le remboursement des prêts. A ce stade on voit difficilement une banque financer sur ces fonds le conseil à l'exploitation.

P. Dieraert, PASE

Q : Différents réseaux d'information des paysans. Le conseil diffuse-t-il auprès d'autres agriculteurs ?

R : Dans le cadre de l'expérience URDOC/PCPS, une étude sur l'évaluation des effets du conseil a été menée. Il en ressort que des paysans qui ne sont pas en conseil, assistent aux démonstrations techniques, aux essais, etc. Les paysans discutent aussi entre eux de ce qui se passe dans le conseil. Cette étude montre aussi qu'avec le conseil, les paysans changent de comportement dans la mise en œuvre de leurs activités. Il en résulte aussi parfois une amélioration de la cohésion sociale. Il apparaît aussi important d'évaluer l'impact du conseil, mais c'est difficile, car dans les changements constatés dans les exploitations, il est difficile de faire ressortir ce qui relève spécifiquement du conseil.

R : Au Nord-Cameroun, les paysans en conseil discutent avec d'autres paysans qui ne participent pas ; parmi ces derniers, quelques-uns mettent en pratique ce qui est dispensé et discuté lors des séances de conseil. Après une étude sur cette question, on estime qu'un paysan en conseil discute de ces questions avec en moyenne 4 paysans.

R : au Burkina Faso des études ont été menées sur le repérage des réseaux paysans en zone cotonnière. Il apparaît que le secrétaire du groupement (GPC) joue un rôle particulier dans l'échange d'informations et parfois il aide certains à décider de l'assolement et du niveau d'endettement acceptable.

Mais globalement il reste beaucoup à faire en terme d'évaluation de l'impact du conseil à l'exploitation

A. KELLY, Fédération des éleveurs.

Q : Comment intervenir avec la recherche ? (Quelles relations entre recherche et conseil d'exploitation)

R : Les concertations entre la recherche et les organisations de producteurs existent. Ainsi dans le cas de l'Office du Niger, la recherche mène des diagnostics avec les producteurs dont les résultats sont discutés entre les différents partenaires, puis traduits en thèmes de recherche. Il est important pour l'avenir de développer ces échanges et expériences

Les groupes de paysans en conseil devraient être de bons interlocuteurs pour la recherche et les CRUR. Ces groupes peuvent bien identifier des questions à poser à la recherche. Ils ont l'habitude de discuter avec les techniciens.

Résumé des présentations complémentaires sur le conseil à la CMDT, l'OHVN, la CNOP et KAFO JIGINEW et des Paysans en conseil PASE et PASAOP

A. Traoré CMDT/Bamako

L'expérience conseil à l'exploitation continue à la CMDT. Il y a environ 800 conseillers qui y participent. Chaque conseiller suit de façon rapprochée 2 exploitations par groupement par an, par ailleurs chaque

conseiller doit rencontrer au moins une fois par an toutes les exploitations de son secteur d'intervention. Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

- un conseil rapproché (conseil de gestion) qui doit concerner des exploitations en difficulté (rendement moyen en coton faible) dans des groupements en difficulté (rendement coton faible). L'objectif est de montrer qu'avec le conseil de gestion il est possible d'aider les paysans à relever le niveau de leur production. Cette démarche implique une prise de note de la part du producteur (alphabétisé), un traitement des données, un dialogue rapproché avec le conseiller et donc des visites régulières. Après une phase de diagnostic le producteur se fixe des objectifs, un plan de campagne est élaboré, sa mise en œuvre est évaluée en fin de campagne agricole ;
- une visite conseil : Le conseiller doit être capable de comprendre la situation et le fonctionnement de l'exploitation visitée. En recueillant quelques informations et en recourant à des normes (surface/actif ; surface/attelage ; % en coton, ...) il doit être en mesure en fin d'entretien de faire des recommandations au chef d'exploitation.

En mobilisant les régions CMDT il serait possible de recenser le nombre d'exploitations en conseil (rapproché), de les situer et par une étude complémentaire, d'évaluer l'impact du conseil de gestion depuis 15 ans.

A Traoré rappelle qu'il est membre du groupe de travail sur le conseil et qu'il pourra apporter les éléments d'informations complémentaires.

OHVN. Mr Cissé, Responsable formation/vulgarisation

L'OHVN intervient au niveau des groupements villageois. Depuis plusieurs années elle cherche à rendre plus autonome les groupements et les exploitations agricoles en prévision du désengagement de l'Etat. Pour cela elle utilise des animateurs villageois qui doivent assurer une partie du conseil ou plutôt de la vulgarisation technique.

Les groupements se constituent selon les affinités sociales. Ce sont les membres du groupement qui identifient en leur sein un animateur villageois. L'animateur dispense la formation après l'avoir lui-même reçu du chef de secteur ou des ingénieurs spécialisés de l'OHVN.

Mais se pose aujourd'hui la question de rémunération de ces animateurs villageois par les villages et les OP. Il n'est pas évident que ces structures puissent dégager les ressources financières pour indemniser les animateurs villageois.

Kafo Jiginew (Hamidou Coulibaly, Délégué Régional Sikasso)

Kafo Djiginew est une Institution de Microfinance créée en 1987. Elle intervient sur les zones de Sikasso, de Koulikoro, de Ségou et de Bamako. Kafo Djiginew est financé entièrement par l'épargne des membres. Il n'y a pas de subventions extérieures.

En 1987, cinq caisses ont collecté 5 millions d'épargne, octroyé 2 millions de crédits. En 2005, il y a 130 caisses qui ont environ 12 milliards de Fcfa de dépôts et qui octroient 12 milliards de Fcfa de crédits.

Dès 1993, Kafo Djiginew a adopté une politique de promotion interne où les anciens gérants des caisses sont devenus animateurs paysans. Ces animateurs jouaient le rôle de conseiller d'animation et de sensibilisation. Les caisses sont gérées par les paysans qui les ont créées. Avec l'autonomie financière, les charges sont réparties entre les caisses de façon rationnelle pour le maintien de l'équilibre financier du système. Kafo Jiginew étant à plus de 80% rurale, il existe plus de 165 000 exploitants agricoles sur les 207 000 sociétaires. Progressivement les animateurs rémunérés sont devenus des animateurs contrôleurs : contrôle et suivi des prévisions.

Elle a dû trouver un compromis entre le nombre d'exploitations suivies par les animateurs paysans qui gèrent les caisses et le coût de transaction. Un animateur villageois gère 2 à 3 caisses.

Le représentant de Kafo Jiginew considère que pour toutes nouvelles actions, une subvention de démarrage est nécessaire. La subvention doit être ensuite dégressive. Les organisations et exploitations agricoles doivent préparer la relève, c'est-à-dire la prise en charge progressive de l'activité initialement subventionnée. C'est cette stratégie qui pourra aboutir à une pérennisation du métier de conseiller agricole.

CNOP. Coordination Nationale des OP

La CNOP comprend l'ensemble des Organisations Nationales (11). Elle a été créée en 2000.

L'exploitation familiale agricole est notre entité de base. Elle doit être prise en compte pleinement dans la loi d'orientation agricole. La CNOP contribue à l'élaboration de cette loi.

Depuis deux ans le CNOP s'intéresse à comprendre l'exploitation familiale et la conseiller. Des expériences de conseil/diagnostic ont été entreprises dans plusieurs régions du Mali. Elles sont menées directement par des membres de la CNOP.

Il s'agit de s'entretenir pendant une demi-journée avec les membres de l'exploitation familiale. L'entretien doit être conduit avec deux personnes. Sur le terrain, on va discuter avec le chef de famille dans sa famille.

L'entretien est conduit en 5 temps, en évitant d'entrer dans une logique d'enquête directive :

- La famille : composition, statuts, etc
- Les moyens de production de l'exploitation familiale : terre et son utilisation, eau, équipement, cheptel, installations et bâtiments, main d'œuvre.
- Analyse de la dernière campagne : estimation de la valeur brute de la production (cultures pluviales, maraîchage, arboriculture, cueillette, production animale, autres produits), évaluation des charges de production, calcul de la valeur nette de la production, évaluation de la consommation annuelle de la famille
- Le calcul et la restitution des résultats du bilan : taux de couverture, dépense quotidienne par jour et par personne ;
- Discussion avec la famille : comment s'est-elle débrouillée pour faire face, quelles sont les conclusions de la famille, accepte-t-elle de les présenter à la restitution villageoise.

Qui réalise ces activités de conseil auprès des producteurs ?

C'est la CNOP elle-même qui développe ce programme. Elle intervient dans ses propres organisations. L'expérience n'est pas terminée, les documents et les outils peuvent encore être modifiés.

Est-ce votre rôle de faire du conseil ?

Le conseil n'est pas la chasse gardée de qui que ce soit. Nous pouvons décider de ce que l'on fait dans notre organisation. De plus ce travail sur l'exploitation agricole familiale (EAF) a un double objectif pour la CNOP :

- mieux connaître les EAF pour assurer leur défense au travers de discussions avec l'Etat et ses structures ;
- apporter un conseil à la famille ou du moins dans un premier temps nous forger une méthode de conseil pour comprendre ce que veut dire « conseiller » ; avec ces acquis ils nous sera possible de discuter avec nos partenaires.

Remarques suite à la présentation des expériences CMDT, OHVN, CNOP, KAJO KAFO JIGINEW

Ces différentes présentations ont montré une insuffisance de circulation de l'information et d'échanges entre les différents opérateurs qui interviennent sur une même zone. Certains utilisent même des outils proches. Il est donc important rapidement que les différents opérateurs intervenant se rencontrent pour échanger et discuter des approches et des outils qu'ils utilisent, mais aussi des thèmes qu'ils développent.

Elles montrent, au travers de la présentation de Kafo la nécessité de réfléchir aux liens entre le financement le conseil.

Elles font ressortir, la nécessité d'évaluer les impacts des expériences comme c'est le cas pour la CMDT.

Interventions des Paysans des expériences de conseil PASE et PASAOP

Huit paysans de la région de Sikasso étaient présents ce jour à l'atelier. Quatre participent à l'expérience « conseil d'exploitation » du PASE qui a débuté en fin 2005, et quatre à l'expérience PASAOP « conseil technique et formation ». Deux ont pris la parole pour exposer leur vision du conseil et expliquer ce qu'ils font dans ces programmes. Ils bénéficient de l'appui de l'IFAC (prestataire de service).

Kassim Ouatara (paysan du test conseil du PASE)

Le conseil de gestion intéresse des exploitations volontaires qui disposent d'au moins un actif alphabétisé.

Il est difficile d'établir un bilan car le travail avec le conseiller vient de démarrer. Une des difficultés rencontrée à ce jour est le paiement des 5000 FCFA demandés à chaque paysan pour participer au conseil. Aujourd'hui on ne voit pas très bien ce que peut apporter le conseil et il est difficile de payer quelque chose dans ces conditions.

Avec le PASE, nous faisons des choses que nous ne faisons pas avec la CMDT, comme les calculs sur ce que l'on gagne. Souvent avec la CMDT le cahier d'exploitation est géré par le secrétaire du groupement mais pas par le chef d'exploitation.

Paysan de l'expérience PASAOP

« Le PASAOP nous a permis de nous former à différentes techniques comme la fabrication de la fumure organique (fumier, compost). On nous a expliqué les techniques et leur impact sur les sols et les rendements. Avant je faisais 5 ha de coton avec un faible rendement maintenant j'essaye d'en faire moins mais avec de la fumure organique. Mais il nous manque des équipements de transport. Nous n'avons pas de brouette. On transporte la paille avec les vélos. De ce fait il nous a été proposé de fabriquer le compost au champ pour éviter les transports.

On a aussi travaillé sur le maraîchage et l'arboriculture. Plusieurs d'entre nous avons planté une centaine d'arbres fruitiers avec de bons taux de reprise. Pour cela nous avons visité des champs déjà en production.

Le conseiller doit être curieux et débrouillard. Il faut qu'il nous trouve l'information ou les personnes qui peuvent nous aider »

Racine Ly se demande ce qu'on a demandé aux paysans avant de venir à l'atelier. Leur intervention n'est pas assez centrée sur le conseil.

R : Les paysans répondent qu'ils parlent avec leurs mots et qu'ils n'ont fait qu'expliquer ce qu'ils font avec ces deux projets.

Traoré (CMDT) voit beaucoup de choses communes entre ce que fait la CMDT en matière de conseil avec le PASE. Mais dans le conseil PASE le conseiller ne fait que le conseil, il n'a pas de tâches d'organisation de la production cotonnière.

R : les paysans insistent sur le besoin d'équipement, la CMDT apporte un appui dans ce domaine. Mais pour eux le conseil CMDT ne traite pas de toutes les questions qu'ils se posent.

Patrick Dieraert. Comment développer des synergies entre les expériences de conseil. Le travail de capitalisation devrait intégrer la comparaison des outils de conseil.

A. Kelly. Le PASE travaille sur la base de 100 exploitations par conseiller. Pour aboutir à des résultats il faut travailler dans la durée sur au moins 3 ans. Comment se fera la relève après ces deux projets ?

Thème 1. Les besoins en conseils, méthodes et outils

Vous êtes producteurs et responsables paysans dans différentes instances

Vous êtes opérateurs de développement dans des projets, dans une ou plusieurs filières, dans des bureaux d'études ou prestataires de services, etc ...vous tous accompagnez des groupes de producteurs

Vous faites partie de l'administration et vous êtes chargés de coordonner les actions de développement ou de concevoir les politiques agricoles

- ❖ **Comment imaginez vous le conseil agricole dans le contexte malien actuel et futur ?**
- ❖ Quels sont les besoins en conseil au niveau des exploitations (techniques, économiques, pour concevoir des projets, etc)
- ❖ Quelles démarches de conseil mettre en œuvre selon ces besoins ?
- ❖ Quel est le public cible (quels types d'exploitation ?)

Rapport du Groupe I.

Président : Pierre

Rapporteur :

1. Besoins en conseil

Les besoins en conseil sont très divers ; Cela concerne

- | | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1. Accès aux bonnes semences | 9. Conseil en marketing |
| 2. accès aux intrants (engrais, pesticides) | 10. Conseil en santé animale |
| 3. formation en techniques de production | 11. Alimentation du bétail |
| 4. nouvelles techniques de production | 12. gestion et exploitation du troupeau |
| 5. besoins de formation en conditionnement, et transformation | 13. amélioration de la race |
| 6. besoins d'information sur les prix et les marchés | 14. gestion de la trésorerie |
| 7. Estimations des besoins en intrants | 15. conseil juridique |
| 8. Elaboration de plan de campagne | 16 Conseil pour gérer l'endettement et le crédit |

2. Démarches à mettre en oeuvre

1. Mise en relation entre les fournisseurs et les producteurs (1, 2, 10, 12)
2. Alphabétisation (transversale)
3. Information et formation (3, 4, 5, 10, 9, 12, 15, 1, 2)
4. Tests en milieu paysan

3. Public cible

Les exploitations agricoles et leurs organisations

4. Le Conseil actuellement

- ❖ Nombre insuffisant d'encadreurs selon les producteurs
- ❖ Non maîtrise du travail des encadreurs par les paysans

5. Le Conseil dans le futur

- ❖ Nombre de conseillers suffisants
- ❖ Implication des producteurs dans la prise en charge des conseillers

Rapport du groupe II.

Président : Antoine Berthé

Rapporteur

1. Conseil amélioré pour le futur

Réponde à la demande des paysans

Un conseil plus participatif ; le paysan participe pleinement à l'identification et à l'analyse de ses besoins en conseil en vue de l'amélioration de sa situation

Un conseil plus proche des paysans

Un conseil qui par son bien-fondé attire le producteur à y adhérer et à financer l'activité

En définitive, le conseil doit être global, participatif, ciblé, permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'exploitation et devant aboutir à l'amélioration de ses revenus et de son cadre de vie.

2. Besoins en conseil

Deux ordres

1. Conseil global à l'exploitation qui prend en compte les préoccupations de l'exploitation

Elaboration du plan de campagne (adéquation main d'œuvre et superficies)

Tenue du compte d'exploitation ou au moins un outil simple permettant de dégager les sources de revenu (viser des marges positives, etc)

2. Des conseils spécifiques :

- ❖ Economique : recherche de financement, de marchés (débouchés, etc)
- ❖ Technique : formation continue en techniques culturales, maintien du potentiel productif, intégration agriculture-élevage, diversification des revenus, etc

3. Démarches et publics cibles

Les démarches doivent être souples, moins coûteuses, dirigées sur chaque type d'exploitations volontaires par l'intermédiaire des relais villageois suivis et évalués. Le nombre d'exploitations doit être en adéquation avec les capacités de suivi du relais..

Rapport du Groupe III

Président :

Secrétaire :

Besoins	Démarches	Cibles
Techniques	Préparation du sol	Agro-éleveurs
	Compostage	
	Dressage animaux de trait	Toutes les exploitations
	Alphabétisation	
	Information, formation sur les paquets techniques et technologies	
	Formation en gestion des revenus et en entreprises agricoles	
	formation et information sur les	Voyages d'études, bulletins, internet

	marchés et commercialisation		organisés
	Intensification des cultures	Diffusion des itinéraires techniques Formation, information	Toutes les exploitations
	Transformation et écoulement des produits agricoles	Diffusion des technologies Besoins de financement marketing, accès au marché	
	Gestion des récoltes	Formation, organisation, sensibilisation	
	Gestion des pesticides et protection environnement	Formation, sensibilisation	
	Gestion et maîtrise de l'eau	Equipements et conseils agro-météorologique	
	Conservation des récoltes et des stocks	Formation aux techniques de conservation	
Organisati onnels	Animation des coopératives agricoles	formation du personnel des coopératives : les dirigeants, leurs rôles et représentation	Toutes les exploitations
	Production, multiplication et diffusion des semences sélectionnées	Adoption d'une politique semencière nationale	Producteurs de semences
financiers	Montage et financement des projets	Formation et mise en relation avec structures de financement	Toutes les exploitations
Législati fs	Connaissance des textes législatifs et réglementaires	Traduction et diffusion des textes	Tous producteurs
	conseil à la Sécurisation foncière	Informations sur les conventions foncières et du cadastre	Tous producteurs

Remarques, Questions, Contributions suite aux présentations des 3 groupes

R. Ly : les besoins en conseil sont nombreux mais les rapports de groupes ne font pas ressortir les priorités de conseil. Un conseil global pour améliorer la gestion de l'exploitation peut être une base mais comment hiérarchiser les besoins en conseil plus spécifiques. Il faut donc préciser le contenu du conseil en fonction des situations, des attentes des producteurs, de leurs capacités etc.

Il faut aller vers une démarche de conseil et ne pas toujours revenir au conseil technique qui rappelle la vulgarisation

La référence aux relais paysans ou animateur paysan est intéressante mais elle nécessite de réfléchir à la question de la rémunération de ces personnes

F Traoré (SG APCAM) : je préfère que l'on utilise le terme de conseil de gestion ou de CEF plutôt que conseil global qui est trop imprécis

Le problème de fonds ce n'est pas de savoir ce que veulent les producteurs mais c'est la rareté des agents formés à cette démarche de conseil à l'exploitation

A Traoré (CMDT) : il y a confusion dans le rapport du Gr III entre le conseil à l'exploitation et le conseil aux OP, aux communautés villageoises, aux communes ... il faut toujours bien préciser de quel conseil on parle

B. A. Berthé (CERAD) : l'identification des besoins en conseil montre la nécessité de mobiliser différentes compétences (en conseil). Le conseiller ne peut pas tout faire, il est le plus proche des producteurs mais il doit savoir mobiliser d'autres personnes (selon les questions soulevées par les groupes en conseil). Il faudrait parler du partenariat entre les institutions capables de contribuer au conseil.

Thème 2. Gestion des dispositifs, gouvernance et financement

Après avoir identifier les besoins en conseil, les groupes vont réfléchir aux dispositifs à mettre en place et aux financements à mobiliser

1/ Quelles sont les structures qui pourraient mettre en œuvre les différentes formes de conseil agricoles ?

2/ Quels rôles peuvent jouer les organisations de producteurs ?

3/ Comment l'Etat et ses services techniques peuvent ils se mobiliser ?

4/ Comment assurer un financement durable des dispositifs de conseil ?

Rapport du Groupe I

1. Structures de conseil

Etat et ses démembrements

DNA. Direction Nationale de l'Agriculture

DNPIA. Direction Nationale de la P. et des Industries animales

DNSV. Direction Nationale des Services Vétérinaires

OPV. Office de la Protection des Végétaux

IER

CMDT, Offices (OHVN, ON, etc), Projets et Programmes

APCAM et chambres régionales d'agriculture

Privés et autres

ONG, GIE, Bureaux d'études, Prestataires

OP

2. Rôle des OP

Identification des besoins en conseil

Information, sensibilisation, Organisation, Mobilisation

Suivi et évaluation

Dans le cadre de mise en œuvre du conseil par l'Etat et ses démembrements, les OP ont aussi un rôle de relais entre les paysans et les structures chargées de la mise en œuvre.

Quand les OP ont leur propre dispositif de conseil, elles sont aussi chargées de la mise en œuvre et de la gestion du dispositif.

3. Mobilisation de l'Etat et de ses services techniques

Mise à disposition de personnel des services aux OP pour les activités de conseil

Formation continue de ses agents sur le conseil agricole

Rôle régalien (contrôle, arbitrage, alphabétisation)

Recherche accompagnement

4. Financement durable des dispositifs de conseil

Sensibilisation des producteurs et de leurs organisations à la prise en charge du dispositif.

L'exemple de Projet de Gestion Rurale (PGR) dont les conseillers sont pris en charge par les OP a été présenté. Les OP prennent en charge 5 400 Fcfa/T, la CMDT 500 Fcfa/T. Si l'argent manque, les OP peuvent ajouter 100 Fcfa/T. La pris en charge du dispositif régional pose problème. Elle est assurée par la CMDT pour 400 Fcfa/T. L'adhésion a un centre de gestion est volontaire ; il y a aujourd'hui environ 2000 OP adhérentes.

Financement par Etat, Filière, OP et producteurs.

Nécessité d'une phase transitoire permettant aux organisations paysannes de s'engager progressivement dans la prise en charge du dispositif, c'est-à-dire réduction progressive des subventions.

Rapport du Groupe II

1. Structures de conseil

Toutes les structures impliquées dans la vulgarisation peuvent faire du conseil si elles arrivent à mobiliser les moyens.

Les structures étatiques, les inter-professions, les filières organisées, les prestataires, les chambres d'agriculture, les ONG, les OP.

Pour les OP, il y a une divergence de points de vue entre les membres du groupe (les uns considèrent que les OP ne sont pas en mesure de mettre en place et de gérer elles-mêmes un dispositif de conseil à l'exploitation, « ce n'est pas leur vocation », les autres considèrent que c'est envisageable au moins à l'avenir).

2. Rôle des OP

Participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation. Elles peuvent mettre en place leur dispositif de conseil (tout le monde n'est pas d'accord).

3. Rôle de l'Etat

L'Etat doit définir sa politique de conseil, mettre à la disposition ses ressources humaines déjà existantes, contribuer au financement de l'activité, coordonner les activités, participer à la capitalisation des expériences, alimenter le conseil en technologies et méthodologies et réaliser les formations.

4. Financement durable des dispositifs de conseil

Prise en charge par l'Etat et les filières

Les bénéficiaires doivent participer au financement du conseil spécifique (individuel)

Rapport du Groupe III

1. Structures de conseil

Structures de l'Etat

Ministères, agriculture, élevage et pêches, environnement et développement social

Services de développement rural

Services de recherche (IER, IPR, Universités, etc)

Chambres d'agriculture

Structures privés

Bureaux d'études, GIE, ONG, Associations

Structures de producteurs

Coopératives et associations

CNOP, UNCPM, AGPP, etc

2. Rôle des OP

Fournir les services du conseil de gestion à ses membres

Recherche de financement

Participation à l'élaboration de projets et programme

Défendre les intérêts de leurs membres dans la politique du conseil agricole

Suivi-évaluation des actions de conseil

Sensibilisation et mobilisation de leurs membres

3. Rôle de l'Etat

Définir la politique du conseil agricole

Participer à la mise en œuvre par la mise à disposition des ressources humaines, matérielles

Recherche de financement

Suivi évaluation du conseil

4. Financement durable des dispositifs de conseil

Contribution concertée de tous les partenaires (Etat, producteurs, et bailleurs)

Assurer une bonne planification dans le temps.

Assurer une gestion transparente des ressources

Sensibiliser et informer les producteurs sur leurs contributions au financement du conseil.

Remarques, contributions et réactions suite à la restitution des travaux de groupe

P Dugué rappelle que les groupes ont toujours mis en avant le besoin de voir les OP s'impliquer plus dans la construction des dispositifs de conseil. Pour cela le groupe de travail doit poursuivre son travail d'information, de sensibilisation, de formation vis-à-vis des responsables d'OP. Mais il y a divergence dans certains groupes entre ceux qui considèrent que le conseil est une affaire de spécialistes (des développeurs de structures publiques, des prestataires privés,...) et ceux qui voient le conseil s'intégrer aussi au sein des OP

L'IPR forme des ingénieurs en vulgarisation (Master). La première promotion sortira en 2006. Cette formation se fait en relation avec le Ministère de l'Agriculture. Mais, cette première promotion est composée de professionnels dont la moyenne d'âge est supérieure à 40 ans. Il est peu probable que ces agents aspirent à revenir à la base pour conseiller les producteurs.

Il y a un besoin d'intégrer un enseignement sur le conseil agricole à différents endroits du cursus de formation des ingénieurs et techniciens supérieurs.

Il faudrait qu'il y ait au moins une journée de conférence à l'IPR sur le conseil.

Le SG de l'APCAM rappelle que les chambres d'agriculture sont dirigées par des élus. Le président de l'APCAM n'est pas nommé par l'Etat. Il est élu par la base. Les chambres d'agriculture ont une autonomie à caractère technique et financier. L'APCAM doit trouver des ressources pérennes ; elle travaille à la recherche de ces ressources. En attendant, l'Etat donne une subvention à l'APCAM mais cela n'en fait pas une structure étatique.

Thème 3 Les besoins en ressources humaines pour développer le conseil agricole

Après avoir identifié les besoins en conseil, et les structures susceptibles de le mettre en œuvre en mobilisant différentes sources de financements, les groupes sont intéressés aux ressources humaines nécessaires au conseil

1/ Quel est le profil idéal du conseiller et les qualités requises pour mener à bien ce travail proche des producteurs ?

2/ Comment former les conseillers ? Quels rôles peuvent jouer les institutions de formation et de recherche ?

3/ Quels sont les besoins de renforcement des capacités des producteurs et des OP pour que le conseil soit plus efficace (alphabétisation, formation,)

Rapport Groupe I

1. Profil idéal du conseiller

Cadres moyens et supérieurs en agronomie, élevage, protection des végétaux, pêche, pisciculture, santé, économie, finance, gestion, juridique, etc

Paysan ayant le niveau requis.

2. Qualités requises

Être jeune, courageux, avoir l'amour de son travail, communiquer facilement, être sociable, accepter de vivre en campagne, être alphabétisé

3. Comment former les conseillers

Formation des cadres déjà identifiés pour le conseil à travers les stages théoriques et pratiques, recyclage

Rôle des institutions de formation et de recherche.

Initiation de cycle de formation en conseil de gestion

Elaboration des thèmes de formation

Appui conseil

4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs

Formation, alphabétisation, organisation

Structuration, rôle et attribution des responsables

Rapport groupe II

1. Le profil idéal du conseiller

Ingénieur pour la conception, l'analyse et la formation

Technicien supérieur, technicien et agents techniques pour la mise en œuvre du conseil.

2. Qualités requises

Etre du développement rural

Qualités : homme de terrain, communicatif, patient, disponible, savoir écouter

3. Comment former les conseillers

Formation académique et formation continue à travers les structures techniques ayant une expérience en la matière : exemple recherche, structure de développement rural.

Institutions de formation et de recherche doivent assurer les formations académiques. La recherche propose des innovations en matière de conseil et assure la formation en la matière.

4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs

Formation continue en alphabétisation fonctionnelle des producteurs et des OP (au moins un néoalphabète par exploitation)

Formation techniques de base adaptées aux besoins des exploitations et des OP.

Formation en techniques de communication pour faciliter les échanges

Rapport groupe III

1. Le profil idéal du conseiller

Niveau technicien et ingénieur

Avoir les connaissances techniques requises et une bonne capacité d'analyse

2. Qualités requises

Avoir l'amour de son travail

Aimer le paysan

Comprendre et parler la langue du milieu

Etre capable d'apprendre la langue du milieu

Disponibilité et facilité de mouvement

Etre sociable et compréhensif

Avoir de l'ouverture d'esprit

Pouvoir s'adapter en milieu rural

Etre communicatif

Etre alphabétisé dans les langues du milieu

Connaître le milieu paysan (US et coutumes)

NB. Pour la bonne marche et la bonne conduite du conseiller instaurer un système de suivi-évaluation

3. Comment former les conseillers

Faire une formation spéciale avec des modules spéciaux

Recyclage des agents qui évoluent sur le terrain

Restructurer et renforcer la filière existante

Elargir aux autres structures de formation dispensées en milieu rural

Conception des modules en concertation avec les utilisateurs

Lier la formation théorique à la pratique

Créer un cadre de concertation entre les institutions de formation, de recherches, et les structures de conseil agricoles et les producteurs pour l'information sur les nouvelles technologies.

4. Besoins de renforcement des capacités des producteurs

Redynamisation et adaptation de l'alphabétisation aux besoins des producteurs

Avoir au moins deux alphabétisés par exploitation

Faire une ouverture pour les producteurs qui ont un certain niveau d'instruction pour recevoir des formations de recyclage

Nécessité pour les leaders paysans des OP de s'alphabétiser.

Remarques, contributions et réactions suite à la restitution des travaux de groupe

Long débat sur le niveau requis pour être conseiller. Pour certains il faut viser haut et retenir au minimum le niveau technicien supérieur, pour d'autres il faut aussi prendre en compte les moniteurs, les techniciens de base et même les animateurs paysans.

Le SG de l'APCAM rappelle les besoins de formation des conseillers à la pédagogie pour adulte (andragogie). Il faut aussi insister sur le comportement du conseiller. Il faut qu'il soit modeste, tolérant et qu'il accepte les conditions du travail.

Les producteurs doivent aussi être formés mais il faut penser au calendrier de travail (agricole, de commercialisation, de saison sèche)

Racine Ly considère qu'il faut évaluer l'ensemble des formations et institutions de formation du secteur public et privé qui concernent l'agriculture.

Il faut créer des modules de formation sur le conseil.

Un participant porte à la connaissance de tous deux informations :

- le gouvernement travaille à l'élaboration de la Stratégie Nationale de la formation agricole et Rurale (important financement PSAOP)

- la cabinet du Ministère de l'Agriculture a entrepris des consultations régionales pour définir ce que devrait être la conseil agricole. Il s'agit principalement de donner un cadre d'interventions aux agents de terrain des différentes structures de la DNA, DNAI,.....

Liste des participants à l'atelier de capitalisation des expériences de conseil agricole

Prénom et nom	Structure	Téléphone et mail
Abdoulaye BAMB	CRA Sikasso	
Abdoulaye HALIDOU	PASAOP Bamako	627 11 30 ; issoufhalidou@yahoo.fr
Abdoulaye KEITA	CT APCAM	221 87 25 – 642 92 72 ; abdoulaye.keita@apcam.org
Aboubacrine KELLY	FEBEVIM Sikasso ; Vice Présid	618 36 70
Adama TRAORE	CMDT Bamako ; Division formation	221 95 25 – 647 64 25
Alassane DAF	CT CRA Koulikoro	638 72 98
Baba Antoine BERTHE	GERAD Bamako	603 43 16 ; geradbko1@yahoo.fr
Baba COULIBALY	SPCK Kita ; Producteur	684 79 66
Bakary DEMBELE	SYVAC ; Présid régional	Kimparana ; 237 50 48 – 602 13 50
Bakary MINTA	A. Comptable APCAM	
Boubacar GOITA	BEACIL ; Consultant	Bougouni ; 265 15 19
Bréhima DIALLO	URCGR Sikasso ; Présid	262 05 53
Daouda TRAORE	URCGR Kadiolo ; Présid	903 65 71
Diakaridia DIARRA	CNOP ; Producteur	697 70 96 ; cnop@yahoo.fr
Fanssé TRAORE	SYCOV Kkoro ; Présid	611 91 92
Fousseyni FOMBA	SYCOV Bougouni ; SG	628 87 96
Fousseyni TRAORE	SG APCAM	221 87 15 – 221 87 37 ; apcam@apcam.org fousseyni.traore@apcam.org ; web : www.apcam.org
Hamadoun O. DRAME	DNA Bamako ; DCA FAR	222 28 77 – 648 90 93
Hamidou Coulibaly	Kafo Jiginew ; Délégué Régional	262 07 49 – 636 89 56
Ibrahima SANOGO	CRA Sikasso ; Assistant	262 04 37
Ismael COULIBALY	UNCPM Bamako ; Directeur	222 81 37 – 643 96 12 ; ismael_couli@yahoo.fr
Joél BOUARE	SYCOV Fana ; organisateur	603 58 18
Kally SIDIBE	SYPAMO Kita ; SG	257 38 13
Karim TRAORE	SYVAC FANA ; trésorier	225 31 69 – 628 02 13
Kassoum SANGARE	CRA Kayes ; CT	638 41 51
Mahamadi Diawara	IFAC ; Coordinateur	262 05 46 ; ifac@afribone.net.ml
Mamadou BALLO	SYCOV Kignan ; Présid	647 05 15
Mamadou BERTHE	URCGR Loulouni ; Secrétaire	266 06 14
Mamadou SANOGO	SYVAC Kabaran ; SG	921 69 18
Mènè DIALLO	GCM Bamako ; Vice Présid	642 41 46
Michel HAVARD	CIRAD Yaoundé, Cameroun ; consultant	michel.havard@cirad.fr

Prénom et nom	Structure	Téléphone et mail
Mme DEMBELE A. Rejeane	CNRA Bamako ; secrétaire exécutif adjoint	673 79 10 ; rkene@cnra-mali.org
Mme KAMATE ASTAN SIDIBE	Secrétaire Comptable APCAM	
Mody DIALLO	SYVAC Bougouni ; Présidt	620 67 45
Moussa KONATE	CCA-ONG ; Membre	608 77 71 ; msadeb@yahoo.fr
Oumar DIARRA	SYVAC Koulikoro ; SG OHVN	226 21 12 – 604 10 93
Oumarou SANOGO	AOPP Sikasso	
Patrick DUGUE	CIRAD Montpellier ; consultant	patrick.dugue@cirad.fr
Pierre GOITA	SYCOV San ; Présidt	237 53 08 – 632 42 15
Racine LY	IER Bamako, chercheur	671 12 77 – 229 32 72 ; racine.ly@ier.ml
Sadio CISSE	CPS-MA Bamako ; Chargé programme	671 46 78 – 221 44 99 ; scisse@cpsma.gov.ml
Salif DIARRA	CRA Sikasso ; CT	691 09 90 ; salifmadou@yahoo.fr
Salif OUATTARA	URCGR Loulouni ; Présidt	Sikasso ; 266 06 14
Sékou CISSE	OHVN Bamako ; Service formation, vulgarisation	222 35 02 – 645 82 29 ; sekoubcisse@yahoo.fr
Seydou COULIBALY	CRA Koulikoro ; Présidt	
Siaka MARIKO	URCGR Hiene ; Présidt	Sikasso ; 263 02 30
Sinaly TRAORE	SYCOV Koutiala ; organisateur	612 33 45
Souleymane BERTHE	URCGR Kignan ; secrétaire	Sikasso ; 263 00 06
Stéphanie ROSCHI	JETASZ, Gouvernance locale et Gestion Ressources Naturelles	262 03 64 ; jetasz@icsahel.org
Tahirou TANGARA	IER Bko ; ESPGRN	geradbko1@yahoo.fr
Vamaro Sanogo	CFGR Koutiala ; responsable	636 97 78
Yacouba COULIBALY	Nyeta Conseil Niono ; consultant	235 21 27 ; urdoc@buroticservices.net.ml
Yahaya KONE	Assistant SG APCAM	623 30 90 ; sidiyaya59@yahoo.fr
Zana jean luc SANOGO	IER Sikasso ; ESPGRN	672 80 74 ; zjlsanogo@yahoo.fr

Légende : SG. Secrétaire général ; Présidt. Président ; CT. Conseiller Technique

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes
BEACIL	Bureau d'Etudes et d'Appui Conseils aux Initiatives Locales
CCA	
CFGR	
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes
CNRA	Comité National de la Recherche Agronomique
CPS-MA	
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRRA	Centre Régional de Recherche Agricole
DNA	Direction Nationale d'Agriculture
DNAMR	Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
DPA	Division de la Production Agricole
DRA	Direction Régionale d'Agriculture
ESPRN	Equipe Systèmes de Production et Gestion des Ressources Naturelles
FEDEVIM	
IFRA	Institut de Formation et de Recherche Agricole
IER	Institut d'Economie Rurale
IFAC	
IPR	Institut Polytechnique Rural
JETASZ	
GCM	
GSCVM	Groupement des Syndicats de Coton et Vivriers du Mali
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ON	Office du Niger
OP	Organisation Paysanne
OPV	Office de Protection des Végétaux
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PASE	Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière
SYCOV	
SYVAC	
SYPAMO	
SPCK	
UNCPM	
UNP	Unité de Production
UPC	Union des Producteurs de Coton
URCGR	